

EDITO

LAURENT GIRARDIN

A quelques jours de la décision du Grand Conseil bernois, appelé à se prononcer lundi prochain sur l'avenir institutionnel du Jura-Sud, les états-majors des partis politiques et le dernier quarteron de Force bernocratique doivent sans aucun doute être saisis d'une certaine agitation.

Route verglacée

Pour mémoire, rappelons que le Gouvernement bernois propose à son législatif de ratifier une modification de la loi sur le statut particulier de sa partie francophone, dans le sens strict des négociations parachèvement le 20 février 2012 avec son homologue de la République et Canton du Jura.

Le Conseil exécutif des bords de l'Aar est parfaitement conscient qu'un refus ou la moindre modification de son projet signifierait l'échec de dix-huit ans d'après négociations, le renvoi à la situation antérieure à l'Accord du 25 mars 1994 – soit au Rapport Widmer – et le retour à un contexte conflictuel sur le front de la Question jurassienne.

Seule l'acceptation de ce texte de loi permettra d'enclencher la procédure démocratique qui doit déboucher sur l'organisation d'un premier vote, au sein du Jura méridional et du canton du Jura, probablement le 24 novembre 2013.

Pour l'instant, la Députation francophone au Grand Conseil bernois réitère ses objurgations à l'intention des députés alémaniques qui ont récemment provoqué un coup d'arrêt du processus en acceptant la motion Blanchard-Hadorn.

Les députés du Jura-Sud et de Bienne francophone ont annoncé, le 15 janvier dernier, qu'ils soutiendront à une très forte majorité la version du gouvernement. Ils rejettent donc la proposition d'amendement de la commission qui souhaite limiter la procédure à un seul vote global sur la création d'un nouveau canton, de même que la motion Blanchard-Hadorn qui vise à supprimer le vote communaliste.

En outre, la Députation francophone au Grand Conseil bernois sollicitera à nouveau son droit de vote séparé, aussi bien en ce qui concerne l'entrée en matière que les différents articles relatifs à la révision de la loi sur le statut particulier.

Nonobstant ces prises de position fermes et vigoureuses, le chemin qui doit mener au respect de la démocratie et des droits de la minorité francophone du Jura-Sud demeure plus que jamais assujéti à la volonté de l'écrasante majorité alémanique du Grand Conseil bernois. Comme toujours, la route est verglacée!

A ce sujet, nous ne pouvons manquer de relever qu'à ce jour, le seul «+» apporté au projet de «statu quo», promis par le canton de Berne et aveuglément défendu par les opposants à la création d'un grand canton romand, réside dans la quantité de neige que le Grosskanton a décidé de laisser sur les routes du Jura méridional.

Les 50 ans du Groupe Bélier: stupeur au Wankdorf**LE JURA LIBRE****O P T I Q U E J U R A S S I E N N E**JAA CH-2800 Delémont 1 PP/Journal • 65^e année - N° 2836 • abonnement annuel: 90 fr. • 24 janvier 2013 • Paraît le jeudi**Bugarach**

Pierre Dac, l'un de nos philosophes préférés, avait remarqué que «la télévision est faite pour ceux qui, n'ayant rien à dire, tiennent absolument à le faire savoir.» Il avait découvert aussi cette grande loi de la Nature: «La fin des haricots arrive généralement quand les carottes sont cuites», et cela indépendamment du prétendu calendrier maya.

Sans doute se serait-il bien amusé du canular médiatique annonçant la fin du monde, et celle des haricots ipso facto. Car si l'on peut imaginer un monde sans haricots (et mieux encore, sans brocolis), il est plus difficile de concevoir des haricots sans monde. Même Claude Röthlisberger, qui est une fin des

haricots en son genre, pourrait être d'accord avec nous sur ce point.

Un grand moment

Cette «fin du monde» a été un grand moment de stupidité télévisuelle mondiale. Personne n'y a cru. Preuve en est que nul n'a distribué ses biens, vidé sa cave, mis le feu à sa garde-robe ou jeté

ses produits de maquillage, en croyant qu'ils ne serviraient à rien passé le 21 décembre. Même les yaourts périmés sont restés dans les frigos.

Si personne n'y a cru, beaucoup ont pris plaisir à n'y point croire, tout fiers de penser qu'il existe plus crédule qu'eux. Le cirque médiatique autour de la prétendue «prédiction maya» jouait sur ce levier: prouver au téléspectateur qu'il y avait plus bête que lui, même si l'on n'a pas trouvé la trace d'un seul hurluberlu pensant pour de bon que le monde aurait disparu le 22 décembre.

Chéri, fais-moi peur!

L'être humain aime se faire peur sans risque, principe fondateur des trains fantômes, montagnes russes, «grands 8» et autres accessoires des Euromachins. Mais là au moins, on se fait balayer la facies par de vieux chiffons, on se retrouve avec l'estomac dans le gosier quand le wagonnet plonge et les hurlements des copines favorisent les privautés. La fin du monde à la sauce maya ne possède même pas ces vertus. Ce fut le pétard mouillé intégral, absolu, vide, nul. La dignité des médias aurait consisté à n'en pas parler. Mais ils ont d'autres impératifs que la dignité.

Suffit! Cette imposture ressemble à une autre. Un copain de Sonceboz nous a demandé l'autre jour:

– Tu crois qu'il y a vraiment des gens assez cons pour croire à cette histoire?

– Il y en a bien qui croient que le sud du Jura devrait rester dans le canton de Berne.

Trouillards et menteurs

En réalité toute la classe politique de la région sait comme vous et moi que l'erreur est patente. Tous savent que nous serions plus forts et influents dans un Jura réunifié. Pas un n'ignore que le statut du Jura-Sud ne tiendra plus qu'à un fil, si le «risque» de réunification est écarté. Carrières, projets, investissements, tout dépendra du bon vouloir de l'Ancien canton.

Mais comme il pourrait coûter cher, électoralement parlant, de l'admettre, les prétendus cadres politiques de la région se taisent dans le meilleur des cas, et mentent dans le pire. Françoise Giroud faisait remarquer naguère qu'on trouvait beaucoup de gens intelligents, mais peu de courageux. Le propre du Jura-Sud, c'est que les gens prétendant parler en son nom ne sont ni l'un ni l'autre.

Mais enfin, chacun sait que le manque de talents n'a jamais été un frein à l'ambition. Nous y voilà!

● Alain Charpilloz

**Communiqué de presse du 17 janvier 2013 du Mouvement autonomiste jurassien****Ne pas compromettre l'avenir**

Le 28 janvier prochain, le Grand Conseil bernois va voter une modification de la loi sur le statut particulier du «Jura bernois». Il se prononcera une nouvelle fois sur le rejet ou l'acceptation de la motion Blanchard. Il dira de même s'il approuve la proposition de la commission parlementaire, qui vise au même but, ou celle du Gouvernement bernois, lequel défend l'intégralité de la «déclaration d'intention» qu'il a signée le 20 février 2012 avec le Gouvernement jurassien.

Le Mouvement autonomiste jurassien s'est déjà exprimé sur les conséquences d'une décision qui rendrait la déclaration intercantonale inopérante par le fait de la réduire à une contrefaçon inapte à régler la Question jurassienne. Conformément aux règles qui régissent les relations interétatiques, l'accord passé entre les deux gouvernements n'est pas amendable. Il ne peut être qu'approuvé ou rejeté en bloc par les parlements.

Un vote de confirmation de la motion Blanchard ou d'acceptation de la proposition de la commission parlementaire consacrerait l'invalidation de la Déclaration d'intention du 20 février 2012. Il créerait à l'évidence un vide juridique et ramènerait à la situation antérieure, sans perspective de résolution du conflit. Tuer dans l'œuf le processus prévu par les exécutifs cantonaux consisterait à revenir au Rapport Widmer et à réamorcer ainsi un nouveau cycle de plusieurs décennies de palabres politiques!

En tout état de cause, le Mouvement autonomiste jurassien, soucieux d'assurer sa cohérence au débat institutionnel sur l'avenir du Jura des six districts francophones, considérera comme nul et non avenu tout scrutin populaire qui n'émane d'une approbation sans restriction de l'accord intercantonal soumis à l'approbation des législatifs bernois et jurassien. Une chance unique est offerte aux institutions politiques d'avancer de manière significative dans le règlement de la Question jurassienne. Ne pas la saisir, c'est compromettre gravement l'avenir.

ET TOUT CECI EST VRAI

« Si le Parlement bernois persiste dans la voie prise le 29 novembre, il sera rendu responsable de la fin prématurée du processus devant régler la Question jurassienne. Et je ne suis pas sûr que les Alémaniques veuillent porter cette responsabilité. » Propos tenus par Michel Walthert, vice-chancelier francophone du canton de Berne, dans le *Quotidien Jurassien* du 17 janvier 2013.

Boillaschida: est-ce là l'avenir glorieux de Reconvilier? On le souhaite pour

nos amis de l'Orval. Maintenant que la clique de Swissmetal a vidé les lieux, c'est presque une coquille vide qui sera reprise par les Chinois. On souhaite bon succès à ces repreneurs et à ce qui reste de leurs employés. De toute façon ça ne pouvait descendre plus bas. Les Juras siens s'étaient mobilisés en vain, alors que le pouvoir fédéral – Joseph Deiss – et le pouvoir bernois n'ont pas su faire comme les Vaudois à Nyon. Une Berne « progrès social et économique », qu'ils disent.

S O M M A I R E

**LE CONSEIL EXÉCUTIF EN FAVEUR DU VOTE DES COMMUNES
DÉNEIGEMENT DANS LE CANTON DE BERNE: UN DOSSIER BRÛLANT
LA CHRONIQUE DE VORBOURG**

**PAGE 2
PAGE 3
PAGE 4**

LES 50 ANS DU GROUPE BÉLIER

Stupeur au Wankdorf

A l'occasion des huitièmes Journées de la Jeunesse jurassienne qui se sont tenues le 30 janvier 1983 à Tavannes, le Groupe Bélier a tenu une conférence de presse. Les orateurs, Jean-Marie Koller et Claude Suter, ont abordé plusieurs thèmes: les manigances du Département militaire fédéral (DMF), le partage des biens et la Conférence tripartite, la germanisation, les élections cantonales jurassiennes et les élections prévôtoises.

Le 14 mai 1983, le Bélier revendique l'inscription «Jura libre» tracée à l'aide d'acide sur la pelouse du Wankdorf. Les spectateurs et téléspectateurs de la rencontre de football opposant la Suisse à la République démocratique d'Allemagne (RDA) ont découvert la revendication des jeunes Jurassiens dans la stupéfaction.

Dans son communiqué de presse, le Groupe Bélier s'en prend aux dirigeants bernois qui continuent d'affirmer que la ville de Moutier, dont la majorité a basculé le 5 décembre 1982, est et restera bernoise. Il indique qu'il ne cessera de harceler le canton de Berne tant que durera la domination et l'oppression bernoise sur le Jura méridional, rappelant que la frontière honteuse et artificielle tracée le 16 mars 1975 ne sera jamais acceptée par les jurassiens. Il conclut en affirmant qu'à l'instar de Berlin, un mur de la honte suffit, que le Jura n'est pas un gâteau que les tenants du régime se partagent selon leurs goûts et que le Jura n'est pas Berlin.

Frontière artificielle

Le canton de Berne a pris un malin plaisir à délimiter la frontière artificielle qui coupe le Jura en apposant le sigle «BE» sous les noms des localités qui figurent sur les panneaux des villages limitrophes. Le Groupe Bélier n'accepte pas cette démonstration d'impérialisme de l'envahisseur. Le 6 juin 1983, il place à sa juste valeur le honteux démantèlement de son pays en affublant les panneaux concernés d'une inscription «Zone occupée».

Dans un autre registre, la germanisation continue de préoccuper le mouvement de jeunes. Ainsi, le 9 septembre 1983, des inconnus ont barbouillé la façade de l'école d'Évilard, au-dessus de Bienne. Dans un tract portant l'inscription «Le Jura parle français, non à la germanisation», l'acte est reven-

diqué par le Groupe Bélier. En novembre, le mouvement revendique l'«arrosage» du Plateau de Diesse et du district de La Neuveville par des centaines de tracts sur lesquels est écrit «Le Jura parle français». Il complète son action en maquillant des panneaux comprenant des indications en allemand.

Le 14 novembre 1983, le Groupe Bélier annonce qu'il a désigné un nouvel animateur principal en la personne de Jean-Marc Baume, des Breuleux. Didier Carnazzi, de Moutier, est nommé vice-animateur.

● Laurent Girardin

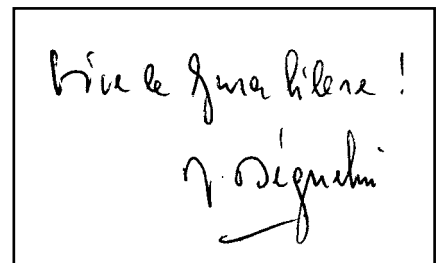
Prochain article: «Fritz d'Unspunnen»



«Les Reussilles, zone occupée.» Le Bélier répond à l'inscription du sigle «BE» par le canton de Berne sur les panneaux des localités limitrophes.



Le stade du Wankdorf de Berne, peu après la visite nocturne du Groupe Bélier, 14 mai 1983.



Le Gouvernement bernois «confiant»

«Le président du gouvernement, Andreas Rickenbacher, se dit confiant sur le respect du calendrier, selon lequel la population du Jura bernois pourra se prononcer à la fin de l'automne prochain sur l'opportunité d'engager un processus de création d'un nouveau canton. Le Grand Conseil examinera le projet de révision de la loi sur le statut particulier, qui en est la condition nécessaire, lors de sa session de janvier. Pour mettre un terme à la Question jurassienne, le Conseil exécutif estime qu'il est important que le processus puisse se dérouler tel qu'il en avait convenu l'an dernier avec le gouvernement de la République et Canton du Jura en signant la déclaration d'intention.»

Communiqué de presse du Conseil exécutif, 7 janvier 2013.

Prix à Eric Grossenbacher

Réunie à Saint-Ursanne le 6 décembre 2012, l'Assemblée interjurassienne (AIJ) a attribué son prix 2012 à Eric Grossenbacher, de La Neuveville, pour son travail au service de la botanique jurassienne.

Dans son rapport annuel, le président Dick Marty met en évidence l'avancée importante opérée par les gouvernements bernois et jurassien dans le cadre du processus visant à régler la Question jurassienne. Il rappelle ainsi l'importance de la Déclaration d'intention du 20 février 2012 et salue la volonté des exécutifs bernois et jurassien d'aller de l'avant dans ce dossier. Pour l'heure, celui-ci est dans les mains des parlements cantonaux.

L'Assemblée interjurassienne (AIJ) a adopté une résolution mettant en exergue les difficultés de financement rencontrées par l'Université populaire jurassienne (UPJ) dans le Jura-Sud et invite les deux gouvernements à examiner ensemble cette question, en particulier les possibilités d'une clef de subventionnement identique aux deux cantons. Le but de cette proposition consiste à pérenniser la vie des sections régionales de l'UPJ dans le Jura méridional et l'UPJ dans son ensemble.

Le Conseil exécutif en faveur du vote des communes

Le Conseil exécutif bernois a adopté le projet de révision partielle de la loi sur le statut particulier du Jura bernois, à l'intention du Grand Conseil. Ce projet crée les bases légales nécessaires à l'organisation d'un scrutin populaire dans le Jura bernois, permettant à la région de se prononcer sur l'ouverture d'une procédure relative à son appartenance cantonale. Le gouvernement maintient ainsi sa position face à la commission, celle-ci ayant créé une divergence en souhaitant limiter la procédure à une votation régionale seule. Il propose de refuser une telle restriction afin que la révision de loi ne remette pas en question la procédure convenue avec la République et Canton du Jura sur la question du vote des communes. Selon le Conseil exécutif, une pareille restriction menacerait la résolution politique de la Question jurassienne dans un avenir prévisible.

Le Conseil exécutif souhaite que le Grand Conseil rejette une proposition d'amendement de la commission réclamant que la procédure nécessaire à la création d'un nouveau canton couvrant les territoires du Jura bernois et de la République et Canton du Jura se limite à un scrutin régional. Par cette restriction, le parlement obligerait le gouvernement à renégocier la déclaration d'intention signée par les gouvernements jurassien et bernois, dans laquelle ce dernier s'engage vis-à-vis des communes qui en feraient la demande dans les deux ans suivant le scrutin régional, à proposer au Grand Conseil les bases légales permettant l'organisation de votations communales ayant pour objet le rattachement des communes en cause au canton du Jura ou leur maintien dans le canton de Berne suivant l'issue du scrutin régional.

Pour le gouvernement, toute remise en cause de la procédure définie dans la déclaration d'intention qu'il a négociée avec la République et Canton du Jura est préjudiciable. Exclure maintenant la question de l'éventualité de votations communales compromettrait, selon lui, le règlement politique de la Question jurassienne dans un délai prévisible. Aussi recommande-t-il au Grand Conseil de rejeter la proposition de la commission et d'adopter son propre projet de loi.

Le Grand Conseil examinera l'affaire lors de la session de janvier 2013.

Communiqué du Conseil exécutif, 20 décembre 2012.

ET TOUT CECI EST VRAI

Les salaires que propose le canton de Berne à son personnel et aux enseignants ne sont plus du tout compétitifs sur le marché du travail. Ce constat est posé par le *Journal du Jura* dans son édition du 11 décembre 2012, qui relève que la hausse de salaire pour 2013, proposée par le Conseil exécutif bernois, équivalant à 0,4% de la masse salariale, n'est qu'un emplâtre sur une jambe de bois.

Selon le Gouvernement bernois, après onze ans d'ancienneté et au niveau Suisse, «ce sont les enseignants bernois qui gagnent le moins». Dans des cantons voisins comme Fribourg, Soleure ou Bâle-Campagne, cette catégorie d'enseignants peut gagner entre 1000 et 2000 francs de plus par mois. Le constat est identique pour l'ensemble du personnel cantonal, des agents de police aux juges en passant par les infirmiers et les cantonniers.

CALENDRIER du Mouvement autonomiste jurassien

Samedi 16 mars 2013

Moutier: «Fête de la jeunesse jurassienne» au Forum de l'Arc.

Samedi 15 juin 2013

Moutier: «Faites la liberté!» à la société'halle.

Samedi 7 et dimanche 8 septembre 2013

Delémont: 66^e Fête du peuple jurassien.

<http://www.maj.ch>

Représentation du Jura bernois au Conseil national: où en est le traitement de l'initiative cantonale?

Pour la première fois de son histoire, le Jura-Sud ne compte aucun représentant au Conseil national. Injustice qui ne manque pas d'interpeller pour un canton qui se vante de son bilinguisme et de son rôle de «charnière» ou de «passerelle»¹ contribuant à l'équilibre confédéral (!) Soucieux de faire face à «cette situation ayant provoqué une onde de choc dans la région», le Conseil du Jura bernois a chargé sa commission des institutions d'étudier les différentes pistes permettant d'assurer à l'avenir la présence d'un élu de la région jurassienne sous la Coupole fédérale. Le CJB a présenté ses conclusions à la presse le 10 janvier 2013. Il considère que le cumul de candidats jurassiens sur les listes cantonales est la solution la plus sûre d'assurer un siège au Jura bernois. Lors de la session de juin 2012, le Grand Conseil a accepté ma motion demandant le dépôt d'une initiative cantonale en vue d'assurer, aux minorités linguistiques des cantons plurilingues (langues officielles), un nombre de sièges correspondant au moins aux effectifs démographiques des minorités concernées.

- Où en est aujourd'hui le traitement de cette initiative cantonale au niveau fédéral?
- Les conseillers aux Etats Luginbühl et Stöckli, à l'initiative de Force démocratique, ont réuni l'an dernier l'ensemble des élus fédéraux bernois pour leur faire signer une déclaration de solidarité à l'adresse du Jura bernois. Le Conseil exécutif envisage-t-il de prendre ou d'encourager une telle démarche en vue de soutenir l'initiative cantonale aux différentes étapes de son traitement?

Question écrite de Maxime Zuber, député-maire de Moutier, posée au Conseil exécutif lors de la session de janvier 2013 du Grand Conseil bernois.

¹ Termes choisis employés par le président du Conseil exécutif lors du point-presse de début 2013.

Déneigement dans le canton de Berne: un dossier brûlant

La récente décision des autorités bernoises de restreindre le déneigement de plusieurs tronçons routiers (vingt-cinq pour le Jura-Sud) suscite la colère des usagers de la route et les réactions pleuvent. Au niveau du parlement cantonal, c'est une fois encore les députés autonomistes qui montent au front pour défendre les intérêts de la partie francophone du canton de Berne.

Le *Jura Libre* publie ci-après les interventions de Jean-Pierre Aellen de Tavannes (interpellation) et de Maxime Zuber de Moutier (deux questions écrites) déposées à l'occasion de la session parlementaire de janvier du Grand Conseil bernois.

Le Conseil municipal de Saint-Imier s'est aussi récemment insurgé contre cette mesure en relevant que les autorités communales n'ont été ni consultées ni même informées. Le maire de la cité imérienne, Stéphane Boillat, évoque une « totale aberration » et indique avoir saisi la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie afin que cette disposition soit abandonnée.

Dans leurs arguments, les autorités de Saint-Imier soulignent que la récente décision prise par le canton pourrait avoir un impact négatif sur le marché du travail. Elles ajoutent que la région compte plusieurs grandes entreprises horlogères, dont Longines, et qu'il est préjudiciable de ne pas entre-

tenir des liaisons routières performantes au sein de l'Arc jurassien.

La station de ski des Bugnens-Savagnières, accessible depuis le vallon de Saint-Imier par la route des Pontins, qui figure dans les tronçons au déneigement restreint, pourrait aussi pâtir de cette situation déplorable et malencontreuse.

Ironiquement, le quotidien *Le Matin*, dans son édition du 18 janvier 2013, écrit dans son article intitulé « Colère noire pour des routes blanches »: « Le déneigement, c'est un sujet sensible dans l'Arc jurassien, depuis qu'un salage réduit a fait chuter l'ancien ministre neuchâtelois Fernand Cuhe. L'enjeu, cette fois, ce n'est pas de couler un ministre, mais de tourner le dos à un canton pour en rejoindre un autre. Le Gouvernement jurassien n'a plus qu'à mettre deux couches de sel sur ses routes. »

Que l'hiver soit long et rigoureux!

● Laurent Girardin

Responsabilité juridique et morale du Gouvernement bernois en cas d'accident de la route

Même si personne ne le souhaite, on ne peut pas exclure que des accidents de la circulation se produisent en cas de mauvais temps sur les routes bernoises dont le gouvernement a choisi de réduire le déneigement par mesure d'économie. Le risque existe particulièrement sur les routes¹ de jonction avec des cantons voisins qui, eux, font face à leurs obligations en matière de sécurité routière.

1. En cas d'accident grave dont le mauvais entretien de la route serait la cause principale, la responsabilité juridique du gouvernement, respectivement de la direction ou des services concernés, pourrait-elle être engagée? (Des élus ou des fonctionnaires seraient-ils passibles de poursuites judiciaires

ouvertes par les conducteurs et les assurances concernés?)

2. Alors que partout dans notre pays, d'importants efforts sont consentis en vue de renforcer la sécurité routière, le Gouvernement bernois assumera-t-il la responsabilité morale (sinon juridique) d'un accident grave de la circulation?

Question écrite de Maxime Zuber, député-maire de Moutier, posée au Conseil exécutif lors de la session de janvier 2013 du Grand Conseil bernois.

¹ Par exemple le tronçon reliant Saint-Imier aux Pontins, où transitent les pendulaires vers Neuchâtel, celui qui va des Reussilles à Saignelégier (JU), à savoir le lien entre Bienne et le chef-lieu des Franches-Montagnes, ou encore la route Tavannes-Bellelay.

Eventuelle suppression du déneigement des routes communales donnant accès aux bâtiments cantonaux

A l'image du canton, les communes se voient contraintes de mettre en œuvre des mesures d'économie en vue d'assainir leurs situations financières. D'aucunes pourraient imiter le gouvernement et renoncer au déneigement de certaines routes communales, dont en particulier celles servant d'accès aux bâtiments du canton (administration, police, etc.).

1. Si les communes de Moutier, Tavannes, Saint-Imier, La

Neuveville, Tramelan, etc. prenaient de telles décisions, quel serait le coût estimatif de la prestation que le canton devrait alors assurer par substitution?

2. Le canton ayant décidé, sans aucune consultation préalable, de réduire le déneigement de certaines routes, la présente question vise à s'enquérir de la position du gouvernement avant qu'une telle mesure soit prise au niveau communal.

Service hivernal restreint sur les routes cantonales: des 4 x 4 plutôt que des chasse-neige?

Dans un communiqué publié le 8 janvier 2013, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie a informé la population que le déneigement des routes bernoises sera restreint dès janvier 2013 sur environ 300 kilomètres au total. Ces restrictions résultent des coupes budgétaires adoptées par la majorité bourgeoise du Grand Conseil lors de sa dernière session de novembre dernier.

Ainsi les tronçons routiers concernés resteront plus longtemps enneigés avec des risques de verglas, les chaînes à neige pourront être rendues obligatoires en certains endroits, des tronçons ne seront plus salés et des routes seront éventuellement barrées et enfin on pratiquera le déneigement d'un seul côté pour le stationnement.

Toutes ces dispositions ne tiennent pas compte des difficultés rencontrées en hiver dans certaines régions. On n'a pas l'air de savoir que l'hiver est rigoureux dans la partie francophone du canton, comme d'ailleurs dans l'Oberland.

Chez nous, l'hiver, il neige abondamment, on pratique le ski voire le patin. La direction concernée semble oublier ces conditions exceptionnelles mais normales.

Certes le Grand Conseil a pris des mesures d'économies auxquelles doivent faire face les Travaux publics, mais on ne se focalise que sur une mesure temporaire pour économiser 2 millions. Même si l'on publie une liste de toutes les régions du canton, c'est en priorité l'Oberland et le Jura qui seront principalement touchés.

Le gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi les Travaux publics ont-ils ciblé le service hivernal restreint sur les routes cantonales quand on voit que des aménagements onéreux comme les entrées de villages ne sont pas touchés?
2. On construit également des ronds-points pour des sommes qui dépassent l'entendement, pourquoi ne pas chercher ailleurs les économies?
3. Que se passera-t-il en cas de fortes chutes de neige? Le service sera-t-il tout de même assuré ou laissera-t-on une couche de 40 cm de neige en permanence?
4. Certaines routes cantonales sont déjà assez mal entretenues l'hiver chez nous. Il n'est pas rare que la « piste » soit faite simplement par le passage des véhicules. Cette décision aggravera-t-elle encore la situation?
5. En cas d'accident grave, pourrait-on reprocher à l'Etat de Berne cette décision pour le moins controversée? Les secours aux malades et aux blessés sont-ils assurés et comment?
6. Le col du Chasseral figure sur la liste avec la mention réouverture dès disparition de la neige. De qui se moque-t-on quand on sait que l'hiver le col n'est pas déneigé et que la route qui y mène croise à certains endroits les pistes de ski?
7. Enfin, le canton de Berne n'incite-t-il pas les automobilistes des régions concernées à faire l'acquisition de gros 4 x 4 gourmands en carburant pour être sûrs de pouvoir rentrer chez eux ou aller à leur travail?
8. N'y a-t-il pas une énorme contradiction entre la politique écologique prônée par le gouvernement et la réalité des faits?
9. Le gouvernement est-il prêt à assouplir cette directive dans les régions montagneuses du canton si la situation sur le front des intempéries empirait?
10. Y a-t-il dans cette décision inégalité de traitement entre les gens de la plaine moins touchés par ces dispositions et les gens habitant les montagnes qui subissent de plein fouet ces restrictions?

Interpellation de Jean-Pierre Aellen, député de Tavannes, déposée le 11 janvier 2013.

En clair, quelle serait la réaction du gouvernement si une commune décidait de renoncer à l'entretien des voies d'accès aux bâtiments cantonaux?

Question écrite de Maxime Zuber, député-maire de Moutier, posée au Conseil exécutif lors de la session de janvier 2013 du Grand Conseil bernois.

LE JURA LIBRE
OPTIQUE JURASSIENNE
Editeur:
Société coopérative
Le Jura Libre
Case postale 202
2800 Delémont 1
Téléphone: 032 422 11 44
Télécopieur: 032 422 69 71

Club d'ambassadeurs

Jura l'original suisse

Le canton du Jura a créé le Club d'ambassadeurs « Jura l'original suisse ». L'idée est d'associer au territoire jurassien des personnes qui en partagent les valeurs et qui souhaitent contribuer au rayonnement de la région dans leur propre environnement. La démarche prévoit de réunir des personnalités jurassiennes au sein d'un réseau allant bien au-delà des frontières cantonales.

Chaque nouvel ambassadeur a reçu un coffret comprenant une nouvelle inédite sur le thème du temps de l'écrivain jurassien Bernard Comment, intitulée *Deux secondes*. Elle se présente sous la forme d'un petit livre doté de reliures japonaises donnant accès à des photographies réalisées par le photographe jurassien Augustin Rebetez et des infographies originales. Un couteau suisse exclusif en bois de noyer, fabriqué à Delémont et estampillé Jura l'original suisse, permet de découvrir les pages reliées secrètes. Outre Bernard Comment, quatre personnalités jurassiennes ont prêté leur concours à cette démarche inédite: Arlette-Elsa Emch, présidente du Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur, Anne Comte, comédienne, René Prêtre, chirurgien cardiaque et Georges Wenger, chef cuisinier.

Parlement

A la tête des autorités

Lors de sa session du 14 décembre 2012, le Parlement jurassien a porté Alain Lachat (PLR) à sa présidence. Gabriel Willemin (PDC) a été élu premier vice-président et Jean-Yves Gentil (PS) deuxième vice-président. Michel Probst (PLR) sera président du gouvernement en 2013 (vice-président: Charles Juillard (PDC)).

Le 30 novembre 2012, le Parlement de la jeunesse a tenu sa séance constitutive. Maïa Fringeli a été élue présidente et Louis Rebetez vice-président.

Musée jurassien des arts

15 ans d'activités

Dimanche 27 janvier 2013 à 17 heures, le Musée jurassien des arts de Moutier marquera ses quinze ans d'activités par la publication d'un ouvrage retraçant son histoire.

EXPOSITION

Saignelégier

Jusqu'au 24 février 2013, Aloys Perregaux expose au Café du Soleil.

Tramelan

Du 22 février au 27 mars 2013, à voir au CIP l'exposition « Le pays qui est le mien », présentation du fonds de photographie de Jean Chausse.

Vernissage: vendredi 22 février à 19h.

Conseil consultatif

Nomination de Bernard Comment

Le Gouvernement jurassien a nommé Bernard Comment, écrivain, à Paris, membre du Conseil consultatif des Jurassiens domiciliés à l'extérieur de la République et Canton du Jura (CCJE), en remplacement de Jean Nicolet. Bernard Comment fait partie du club d'ambassadeurs «Jura l'original suisse», créé récemment.

Justice

Tribunal des affaires familiales

Dans le cadre de la réforme de la justice que le parlement a traitée en 2010, celui-ci a décidé de mettre sur pied un Tribunal des affaires familiales, compétent pour statuer sur les litiges matrimoniaux touchant les enfants. La composition, l'organisation et les attributions de cette nouvelle autorité doivent être précisées dans une loi spéciale. Le gouvernement soumet à consultation un avant-projet à ce sujet.

Celui-ci prévoit que le juge civil soit entouré de deux assesseurs, qui disposeront de connaissances professionnelles en matière de psychologie de l'enfance, d'éducation des enfants ou de travail social. Ce tribunal collégial aura pour tâche de trancher les conflits entre parents dans le cadre d'une procédure de divorce, de mesures protectrices de l'union conjugale ou de modification d'un jugement de divorce. Dans les autres cas, le juge civil restera seul compétent, comme cela est le cas actuellement.

Protection des données

Délégué intercantonal

Le Grand Conseil neuchâtelois et le Parlement jurassien ont adopté la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence au début du mois de septembre 2012. A l'échéance du délai référendaire, les exécutifs des deux cantons ont arrêté certaines décisions nécessaires à la mise en œuvre de la convention, en procédant notamment à la nomination du préposé à la protection des données et à la transparence, Christian Flückiger, actuel préposé neuchâtelois à la gestion de l'information, qui a pris ses nouvelles fonctions le 1^{er} janvier 2013.

Christian Flückiger exercera ses nouvelles fonctions à plein temps, aux Breuleux, dans les locaux qui lui sont affectés dans le même bâtiment que le Bureau des personnes morales et l'administration de la commune. Il sera assisté d'une secrétaire à 60%.

La mise sur pied d'autorités inter-cantoniales en matière de transparence et de protection des données est une première en Suisse.

Eschert

Nouveau maire

Edmond Montavon a été élu tacitement maire de la commune d'Eschert. Il remplace Eric Barth, démissionnaire.

Finies les vacances

Comme elles sont loin Les Saintes, La Désirade et Marie Galante. Adieu mon voilier inondé de soleil. De retour sur ma galère jurassienne, roulottes de «bakits», blaff de palourdes, langoustes grillées, fricassée de lambis, rhum vieux hors d'âge ne sont plus que d'exquis souvenirs de mon exil dans le plus bel endroit du monde. Finies donc les vacances pour votre serviteur!

Des vessies pour des lanternes

Coupé du monde durant trois mois, Vorbourg a failli s'étrangler à son retour en apprenant la création du groupe d'action «Notre Jura bernois».

Prenez une vessie de porc ou, mieux encore, de sanglier. Gonflez-la, séchez-la et, profitant de la transparence du récipient ainsi obtenu, placez-y à l'intérieur une bougie allumée. N'importe quel nigaud prendra votre vessie pour une véritable lanterne. D'où l'expression bien connue.

Prenez deux vieux sangliers ayant des problèmes de vessie, par exemple Messires Scieur et Roland, demandez-leur de tenir la chandelle pour illuminer Poulidor Graber et Heyer la virginale. Vous obtiendrez alors un montage inédit qui, à défaut d'être lumineux, se fera passer aux yeux des naïfs pour autre chose qu'un abat-jour de Force démocratique.

En constituant un comité interparties et citoyen pour plaider le maintien du Jura bernois dans le giron bernois et en plaçant à sa tête le Poulidor de La Neuveville au côté de la Overgraduated of business School maïresse de Perrefitte, le scieur Houmard tente de faire accroire à l'émergence d'un nouveau mouvement sans lien avec son clan de badernes prostatiques. En clair, les probernois attendent du citoyen candide qu'il prenne des vessies pour des lanternes. Voilà qui est un peu gros! Et le mot n'est pas trop fort lorsqu'on songe à Chantal Bobo invitée à apporter ses lumières

qu'on sait éblouissantes! Appelons donc un chat un chat et donnons à ce cet attelage le nom qu'il mérite: «groupe de réaction Houmard»!



Ceci n'est pas Force démocratique (René Magritte).

Un Blanchard peut en cacher un autre

L'ancien préfet biennois, réfugié sentimental dans la cité des princes-évêques, ayant rendu sa plume, la rédaction du *Quinquet* a été confiée à un certain Blanchard, un employé d'Houmard sans lien direct avec Garçon Boucher. Avec l'arrivée du nouveau «rédacteur», la ligne éditoriale du canard de Force déambulatrice n'a pas changé d'un iota. Evoquant la constitution d'un nouveau canton romand né de l'unité reconstituée du Jura, *Le Quinquet* juge que «cet Etat sera à prédominance nordiste, au préjudice de nos sensibilités jurassiennes bernoises.» Comme si une autre prédominance (95% d'Alémaniques) ne prévalait pas dans le canton de Berne dont les autorités ont montré, lors du vote sur la motion Blanchard, comment elles se soucient «des sensibilités jurassiennes bernoises». Selon *Le Quinquet*, la future Constituante «accouchera fatalement d'un canton centralisé». Comme si Berne, qui concentre toutes ses forces, ses moyens et ses ressources sur la capitale, n'était pas un canton centralisé. Ces propos illustrent une réalité: les antiséparatistes sont plus anti-jurassiens que probernois. C'est pour cette raison que leur défaite est assurée!

● Vorbourg

Du Grand Conseil au Parlement jurassien

Lors de sa session de janvier 2013 (du 21 au 31 janvier), le Grand Conseil est appelé à se prononcer sur une modification de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Biemme. Celle-ci fait suite à la signature de la Déclaration d'intention du 20 février 2012 par les gouvernements jurassien et bernois. La commission préparatoire demande que la procédure se limite à une votation régionale. Si le Jura-Sud devait rejeter la procédure susceptible d'aboutir à la création d'un nouveau canton avec le canton du Jura, la commission refuserait qu'une votation soit organisée dans des communes au sujet de leur rattachement au canton du Jura. Le Conseil exécutif maintient le principe d'un vote à

l'échelle du Jura méridional, avec la possibilité aux communes de s'exprimer ultérieurement quant à leur appartenance cantonale.

Le Parlement jurassien examinera, quant à lui, lors de sa session du 30 janvier 2013, le projet de révision partielle de la Constitution cantonale relative à l'avenir institutionnel de la région jurassienne. Celle-ci prévoit l'introduction d'un nouvel article 139 ainsi libellé: «Le gouvernement est habilité à engager un processus tendant à la création d'un nouveau canton couvrant les territoires du Jura bernois et de la République et Canton du Jura, dans le respect du droit fédéral et des cantons concernés.» Cette modification sera soumise à l'acceptation des citoyennes et des citoyens.

ET TOUT CECI EST VRAI

En réponse à la députée EUDC de La Neuveville Anne-Caroline Graber, qui jugeait «problématique et discutable» l'asymétrie des procédures prévues par l'accord du 20 février 2012 entre le Jura-Sud et le canton du Jura, le Gouvernement bernois souligne qu'elles sont parfaitement justifiées et politiquement acceptables. Au sujet de l'éventuelle activation de l'article 139 après la procédure prévue dans la déclaration d'intention, il répond: «Ainsi, en aucun cas le Gouvernement bernois ne voit dans l'inscription de l'article 139 de la Constitution jurassienne des fins de réutilisation dans le temps» (*Le Quotidien Jurassien*, 28 décembre 2012).

Les préparatifs vont bon train en vue de la 48^e Fête cantonale bernoise des yodleurs. Cette grand-messe de la musique folklorique réunira plus de 30 000 personnes du 14 au 16 juin 2013 à Tramelan. Le comité entend donner une dimension *bilingue* à cet événement

grâce à la participation de nombreux cantons romands. A titre d'exemple, il assortit son communiqué de Noël d'un appel à la population à participer, à financer et à s'investir bénévolement, appel rédigé uniquement en allemand et signé de la présidente, Madame Chantal Bornozy Flück. Vous connaissez! Ça promet.

Prenant acte du fait que le Jura-Sud n'est plus représenté au Conseil national, le Conseil du Jura berné (CJB) a étudié les scénarios permettant de reconquérir un siège. Il se prononce en faveur du cumul et propose aux sections régionales des principaux partis de faire la demande en vue des élections 2015. La constitution de listes régionales apparentées par blocs (droite, gauche et autonomistes) n'est pas prioritaire mais ne doit pas être exclue non plus. La faisabilité d'une liste régionale unique réunissant l'ensemble des partis ne semble pas réaliste, aux yeux du CJB.

Résolution

portant sur la mise en œuvre de la Déclaration d'intention du 20 février 2012

Réuni en séance ordinaire le 10 décembre 2012, le Conseil de ville de Moutier:

- a pris connaissance avec satisfaction de la décision très claire de la députation de rejeter la motion Blanchard-Hadorn («Question jurassienne: non au vote communaliste contraignant») demandant que le Conseil exécutif soit délié de l'obligation de présenter des bases légales permettant le rattachement de communes individuelles au canton du Jura;
- a pris acte avec stupeur de l'acceptation par la majorité alémanique du Grand Conseil de ladite motion;
- déplore que le Grand Conseil n'ait tenu aucun compte de la position clairement exprimée tant par la députation que par le Conseil du Jura bernois et par l'Assemblée interjurassienne, qui tous soutiennent la mise en œuvre du dispositif démocratique prévu dans la Déclaration d'intention du 20 février 2012;
- constate que des parlementaires bernois, par leur offensive contre un accord politique qualifié pourtant d'historique par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, prennent le risque de réduire à néant les chances d'une résolution démocratique et définitive de la Question jurassienne.

Dès lors, le Conseil de ville de Moutier:

- invite le Grand Conseil bernois à ne pas donner suite aux manœuvres de ceux qui tentent de saboter la procédure démocratique envisagée par la Confédération et les deux gouvernements, et à soutenir le projet du Conseil exécutif;
- désapprouve ceux des élus bernois qui, ne retenant pas les leçons du passé, imposent leur volonté à leur population francophone, sans tenir compte de son avis;
- réaffirme qu'il n'acceptera jamais une procédure qui exclurait le droit à l'autodétermination de la ville de Moutier, dont le statut particulier est reconnu tant dans le Rapport Widmer que dans l'Accord du 25 mars 1994 et dans le rapport final de l'Assemblée interjurassienne;
- prend l'engagement de veiller à ce que la volonté de la population de Moutier puisse s'exprimer librement et soit respectée jusqu'au terme du processus prévu;
- soutient la création d'une assemblée constituante interjurassienne paritaire, présidée par une personnalité du Jura bernois, qui aura pour tâche d'élaborer la Constitution d'un nouveau canton romand.